

## **Apollon** *Parnassius apollo*

Ordre : Lépidoptères

Famille : Papilionidés

**Code Natura 2000 :**                    **Numéro de fiche : 12**

### **STATUT DE PROTECTION**

Directive « Habitats » : annexe IV

Convention de Berne : annexe II



Apollon – Illustration extraite du livre rouge inventaire de la faune menacée en France, ed Nathan, Muséum National d'histoire naturelle, WWF

### **Description**

Grand papillon caractérisé par des tâches noires et de larges ocelles rouges sur les ailes à fond blanc, au vol très caractéristique

### **Habitats**

Entre les mois de juin et août, les adultes de l'Apollon fréquentent les prairies sèches des massifs montagneux. La limite habituelle prise pour cette espèce est de 900m, mais les Causses méridionaux sortent légèrement de cette règle concernant les plateaux et plus encore, si on prend en compte les gorges. Les friches à Bromes et à Fétuques sont des espaces privilégiés pour l'alimentation des adultes. Ces espaces s'accompagnent souvent de ses fleurs préférées qui sont de teintes principalement violettes et bleues : centaurees jacées, scabieuses, divers chardons, trèfles et luzernes. Des buis ou des amélanchiers épars servent également de perchoirs ou de refuges.

La chenille est inféodée à des milieux beaucoup plus rocheux : elle s'alimente exclusivement des feuilles de différentes espèces d'Orpins (*Sedum album* principalement).

### **Etat des populations sur le site**

L'inventaire des sites à chenilles pour 2005, s'est basé sur le protocole de suivi du Parc, mais étendu à la totalité du site. Les anciens secteurs de présence ont été prospectés ainsi que des nouveaux en périphérie ou nettement éloignés. Au total, 15 chenilles ont été vues sur les différents sites, dont deux seulement sur le noyau dur, au hameau des Mazes.

Deux points importants ressortent :

- existence de nouveaux habitats favorables
- chute de la population du noyau dur : le bilan des données du Parc fait état d'un nombre de chenilles compris entre 0 et 20 depuis 10 ans, sauf en 2001, où il était de plus de 100.

En conclusion, la population persiste, mais semble être très fragile et très fluctuante : les suivis de l'ensemble des habitats devront permettre de mieux cerner la dynamique de population.

### **Etat de conservation national**

La particularité de l'Apollon est de présenter de nombreuses sous-espèces sur la totalité de son aire de répartition. Une partie des Causses et des Cévennes accueille l'une d'elles : *Parnassius apollo aqualensis*. Cette distribution vient de sa répartition en noyaux isolés : beaucoup de stations en altitude ne présentent aucun couloir de communication et donc d'échange.

De nombreux noyaux isolés de populations d'Apollon ont complètement disparu sur le territoire européen. Ajouté au phénomène des sous-espèces, cette situation lui confère un statut de "en danger" pour la France, même si les populations d'altitude des Pyrénées et des Alpes semblent se maintenir.

### **Importance du site pour la conservation de l'espèce**

La situation de la sous-espèce des Cévennes et des Causses est préoccupante pour les zones les plus méridionales. A ce titre, le site possède un enjeu majeur pour la préservation de l'habitat de l'Apollon.

### **Références utilisées pour l'inventaire et la caractérisation**

Fiers V., Grauvit B., Gavazzi E., Haffner P., Maurin H. et coll., 1997 / Maurin H., Keith P. et coll. , 1994 / Descimon H., 1995 / Prioton J., 1964 / Prioton J., 1969 / OPIE L-R, DIREN L-R, 1997 / Parc national des Cévennes, 1998 – 2005